



Enfants séparation union libre

Par **karlito64**, le **23/10/2017 à 12:57**

bonjour. j'ai fait un mois et demi que je suis séparé de mon ex compagne nous avons 2 enfants 3 et 8 ans. j'en union libre depuis le départ. quels sont mes droits? elle me dit qu'elle va chez sa soeur avec les petits et je découvre qu'elle part seule en laissant les petits à une amie a elle? elle est soi disant actuellement chez ma soeur mais je suis loin d'en être sûr. j'en fait quand elle part je ne sais pas où sont mes petits. y'a t'il une loi pour au moins l'obliger à ce que je puisse leur parler? merci de me répondre je pète les plombs

Par **amajuris**, le **23/10/2017 à 15:18**

bonjour, je vous conseille de saisir le JAF pour déterminer officiellement la garde de vos enfants. salutations

Par **cocotte1003**, le **23/10/2017 à 16:14**

Bonjour, vous avez autant de droit que la mère de prendre les enfants mais l'amie n'a aucun droit. Vous pouvez donc aller chercher les enfants. Bien sûr il faudra saisir le tribunal pour régler l'avenir des enfants, cordialement